

EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 23 JUIN 2026**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six à seize heures.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 16

Nombre d'exprimés : 13

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Bruno FOUILLET, Philippe BOUTEILLE, Dominique MECHIN, Alix ADAMO, Pascale BAY, Olivier MARS, Valérie DUGELAY (titulaires)

Linda BEGGUI, Annick PERRIER, Matthias SAMYN (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

Anaïs AUCLAIRE (suppléantes)

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCLOUD

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE

Absents Excusés :

Délégués de la CCBPD : Renaud FONTAINE, Jean-Luc TRICOT (titulaires)

Frédéric BLANCHON, Yannick PASSOT (suppléants)

Déléguée de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES : Alexandra CHEVALIER (titulaire),

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD,

Pouvoirs :

Yannick PASSOT donne pouvoir à Josette VIGNAT

Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

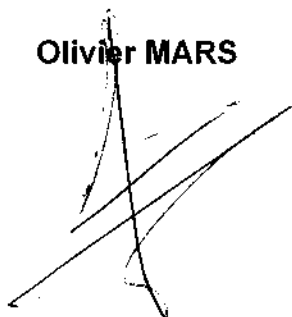
Olivier MARS est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

I. Désignation du Secrétaire de séance

Le conseil d'administration, à l'unanimité, désigne **Olivier MARS** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Secrétaire,

Olivier MARS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Le Président,

Bruno FOUILLET

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long, sweeping horizontal stroke at the end.

EPCC FOSSILEA

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 23 JUIN 2026

Sr	RE	19/2026
reçu le	08 JUIL. 2026	
VILLE		(none)

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six à seize heures.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 16

Nombre d'exprimés : 13

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Bruno FOUILLET, Philippe BOUTEILLE, Dominique MECHIN, Alix ADAMO, Pascale BAY, Olivier MARS, Valérie DUGELAY (titulaires)

Linda BEGGUI, Annick PERRIER, Matthias SAMYN (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

Anaïs AUCLAIRE (suppléantes)

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCLOUD

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE

Absents Excusés :

Délégués de la CCBPD : Renaud FONTAINE, Jean-Luc TRICOT (titulaires)

Frédéric BLANCHON, Yannick PASSOT (suppléants)

Déléguée de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES : Alexandra CHEVALIER (titulaire),

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD,

Pouvoirs :

Yannick PASSOT donne pouvoir à Josette VIGNAT

Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Olivier MARS est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du CA du 6 mai 2026

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 6 mai 2026 a été transmis aux membres par mail.

En l'absence d'observation, le procès-verbal du 6 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

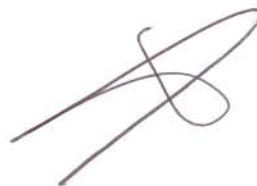
Le Secrétaire,

Olivier MARS

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'O' and 'M' intertwined.

Le Président,

Bruno FOUILLET

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'B' and 'F' intertwined.

EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 23 JUIN 2026**

SOUS-PREFECTURE

20/2026

reçu
le

08 JUL. 2026

VILLEFRANCHE s/S (Rhône)

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six à seize heures.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 16

Nombre d'exprimés : 13

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Bruno FOUILLET, Philippe BOUTEILLE, Dominique MECHIN, Alix ADAMO, Pascale BAY, Olivier MARS, Valérie DUGELAY (titulaires)

Linda BEGGUI, Annick PERRIER, Matthias SAMYN (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

Anaïs AUCLAIRE (suppléantes)

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCLOUD

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE

Absents Excusés :

Délégués de la CCBPD : Renaud FONTAINE, Jean-Luc TRICOT (titulaires)

Frédéric BLANCHON, Yannick PASSOT (suppléants)

Déléguée de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

Alexandra CHEVALIER (titulaire),

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD,

Pouvoirs :

Yannick PASSOT donne pouvoir à Josette VIGNAT

Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Olivier MARS est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Approbation du Compte de Gestion 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de l'EPCC FOSSILEA ;
Vu le compte de gestion 2025 établi par le comptable public assignataire ;

Après avoir pris connaissance du compte de gestion retraçant l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025 ;

Considérant que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif 2025 ;

Section	Résultat 2025
Exploitation	+ 85 258,60 €
Investissement	- 24 101,57 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- Constate la concordance du compte de gestion avec le compte administratif 2025 ;
- Approuve le compte de gestion 2025 ;
- Donne quitus au comptable public pour sa gestion.

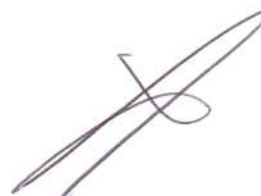
Le Secrétaire,

Olivier MARS



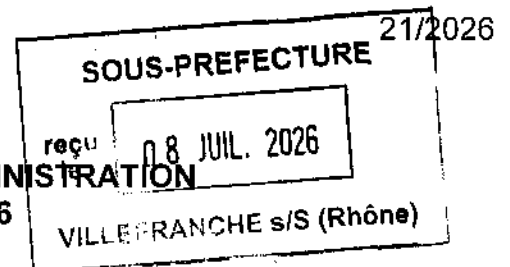
Le Président,

Bruno FOUILLET



EPCC FOSSILEA

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 23 JUIN 2026



Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six à seize heures.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 16

Nombre d'exprimés : 13

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Bruno FOUILLET, Philippe BOUTEILLE, Dominique MECHIN, Alix ADAMO, Pascale BAY, Olivier MARS, Valérie DUGELAY (titulaires)

Linda BEGGUI, Annick PERRIER, Matthias SAMYN (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

Anaïs AUCLAIRE (suppléantes)

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCLOUD

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE

Absents Excusés :

Délégués de la CCBPD : Renaud FONTAINE, Jean-Luc TRICOT (titulaires)

Frédéric BLANCHON, Yannick PASSOT (suppléants)

Déléguée de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

Alexandra CHEVALIER (titulaire),

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD,

Pouvoirs :

Yannick PASSOT donne pouvoir à Josette VIGNAT

Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Olivier MARS est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Approbation du Compte Administratif 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de l'EPCC FOSSILEA ;

Vu le budget primitif 2025 ;

Vu le rapport financier 2025 ;

Considérant que le compte administratif retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice 2025 ;

Section d'exploitation

Poste	Montant
Dépenses	567 507,28 €
Recettes	652 765,88 €
Résultat	+85 258,60 €

Section d'investissement

Poste	Montant
Dépenses	18 946,49 €
Recettes	0,00 €
Restes à réaliser	5 155,08 €
Résultat	-24 101,57 €

Résultat global de clôture

Résultat global 2025	Montant
Solde de clôture	+61 157,03 €

Le Conseil d'administration, hors la présence du Président au moment du vote,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le compte administratif 2025 du budget principal ;
- Arrête les résultats de l'exercice tels que présentés ci-dessus ;
- Constate leur concordance avec le compte de gestion du comptable public ;
- Autorise le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire,

Olivier MARS



Le Président,

Bruno FOUILLET



Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

SOUS-PREFECTURE 22/2026

Olivier MARS est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

08 JUIN 2026

Affectation définitive des résultats 2025 - Budget principal

L'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet de reporter de manière anticipée par délibération du conseil d'administration et dans leur intégralité les résultats de l'exercice antérieur dès le vote du budget primitif.

Par délibération n° 03/2026 du 21 janvier 2026, le conseil d'administration a procédé à une reprise anticipée des résultats du budget principal dans le budget 2026.

Après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2025, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

Il est donc proposé au conseil d'administration d'affecter définitivement les résultats arrêtés au compte administratif du budget principal de la manière suivante :

EPCC FOSSILEA

**Budget principal
70500**

Section de fonctionnement

Recettes (A)	652 765,88
Dépenses (B)	567 507,28
Résultat de l'exercice (C = A - B)	85 258,60
Report n-1 (D)	0,00
Résultat cumulé (E = C + D)	85 258,60

Section d'investissement

Recettes (F)	0,00
Dépenses (G)	18 946,49
Résultat de l'exercice (H = F - G)	-18 946,49
Report n-1 (I)	0,00
Résultat cumulé (J = H + I)	-18 946,49

Solde de clôture (K = E + J)

66 312,11

Restes à réaliser

Recettes (L)	0,00
Dépenses (M)	5 155,08
Solde des RAR (N = L - M)	-5 155,08

Besoin de financement de l'investissement (O = J + N)

-24 101,57

Affectation provisoire du résultat

Affectation au 1068 - Excédent de fonctionnement reporté en investissement	24 101,57
--	-----------

EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 23 JUIN 2026**

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six à seize heures.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 16

Nombre d'exprimés : 13

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Bruno FOUILLET, Philippe BOUTEILLE, Dominique MECHIN, Alix ADAMO, Pascale BAY, Olivier MARS, Valérie DUGELAY (titulaires)

Linda BEGGUI, Annick PERRIER, Matthias SAMYN (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

Anaïs AUCLAIRE (suppléantes)

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOURD

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE

Absents Excusés :

Délégués de la CCBPD : Renaud FONTAINE, Jean-Luc TRICOT (titulaires)

Frédéric BLANCHON, Yannick PASSOT (suppléants)

Déléguée de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES : Alexandra CHEVALIER (titulaire),

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD,

Pouvoirs :

Yannick PASSOT donne pouvoir à Josette VIGNAT

Affectation en D002 - Déficit de fonctionnement	0,00
Affectation en R002 - Excédent de fonctionnement	61 157,03
Affectation en D001 - Déficit d'investissement	18 946,49
Affectation en R001 - Excédent d'investissement	0,00

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'affectation des résultats arrêté au compte administratif 2025 du budget principal.

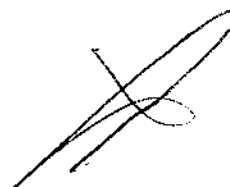
Le Secrétaire,

Olivier MARS



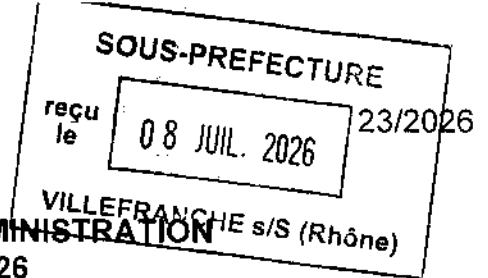
Le Président,

Bruno FOUILLET



EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 23 JUIN 2026**



Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six à seize heures.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 16

Nombre d'exprimés : 13

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Bruno FOUILLET, Philippe BOUTEILLE, Dominique MECHIN, Alix ADAMO, Pascale BAY, Olivier MARS, Valérie DUGELAY (titulaires)

Linda BEGGUI, Annick PERRIER, Matthias SAMYN (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

Anaïs AUCLAIRE (suppléantes)

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOD

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE

Absents Excusés :

Délégués de la CCBPD : Renaud FONTAINE, Jean-Luc TRICOT (titulaires)

Frédéric BLANCHON, Yannick PASSOT (suppléants)

Déléguée de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

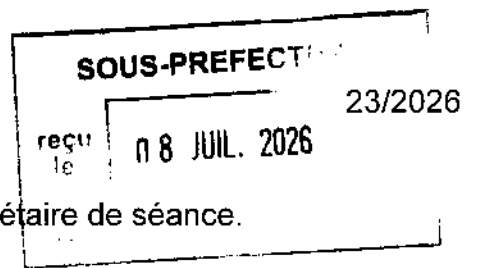
Alexandra CHEVALIER (titulaire),

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD,

Pouvoirs :

Yannick PASSOT donne pouvoir à Josette VIGNAT

Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN



Olivier MARS est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

MISE A RETRAIT DE LA DELIBERATION N°162026 DU 6 MAI 2026

I – Contexte

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a entrepris des travaux de réaménagement et d'extension du musée auparavant appelé Espace Pierres Folles devenu depuis Fossilea. Elle a ensuite mis à disposition de Fossilea les espaces intérieurs (bâtiments de 2074m²) et extérieurs (parc de plus de 4 hectares et aire de stationnement) nécessaires à l'exercice de ses compétences. Au R+2 du bâtiment, elle a aménagé un restaurant avec une terrasse panoramique accessible.

Le restaurant doit contribuer au rayonnement du musée. L'objectif est double :

- offrir, aux visiteurs du musée, à son personnel et à la population environnante, une restauration de qualité répondant aux attentes (gamme de produits et de prix en adéquation avec le projet et l'environnement),
- offrir des prestations en cohérence avec la nature de l'équipement.

Pour l'exploitation de ce restaurant, l'EPCC a respecté une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public en application des articles L 2122-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales. Par une délibération du conseil d'administration du 21 janvier 2026, l'offre de la société JPG, représentée par son gérant Frederic Da Eira a été retenue.

La société JPG a toutefois décidé, après avoir été informé de sa sélection, de retirer son offre.

Une nouvelle consultation a été engagée et l'offre de la société par actions simplifiées « Les amis fins gourmets » a été retenue. La société Les amis fins gourmets a toutefois décidé, après avoir été informé de sa sélection, de retirer son offre.

II – Conditions d'occupation du domaine public

L'occupation du domaine public pour l'exploitation du restaurant doit être encadrée par une convention qui en détermine les modalités et conditions.

La durée de la convention comprend :

- Une période de préparation à l'ouverture au public, du 10 mai 2026 au 30 mai 2026,

- La durée de l'exploitation est conclue pour une période de 1 an et 7 mois à compter du 1er juin 2026 (soit jusqu'au 31 décembre 2027).

La convention est reconductible par décision expresse de l'EPCC pour une durée de 1 an.

L'occupation donnera lieu au versement d'une redevance au profit de Fossilea. Le mécanisme de redevance sera constitué d'une part fixe et d'une part variable calculée annuellement sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires HT fiscalement déclaré de l'ensemble des activités réalisées dans le périmètre de la convention.

La part fixe est fixée à 100€ par mois.

La part variable est fixée, par tranches cumulatives, à :

- 0% du chiffre d'affaires de l'occupant dès lors que celui-ci présente un chiffre d'affaires strictement inférieur à 100 000 euros pour la durée d'exploitation du contrat prévue à l'article 9 de la présente convention (hors reconduction),
- 3% du chiffre d'affaires de l'occupant s'appliquant à la tranche de chiffre d'affaires comprise entre 100 000 euros et 300 000 euros pour la durée d'exploitation du contrat prévue à l'article 9 de la présente convention (hors reconduction),
- 5% du chiffre d'affaires de l'occupant s'appliquant au chiffre d'affaires strictement supérieur à 300 000 euros pour la durée d'exploitation du contrat prévue à l'article 9 de la présente convention (hors reconduction).

La part variable sera appliquée dans les mêmes conditions en cas de reconduction au titre de la durée de ladite reconduction.

Sera mis à disposition de l'occupant l'ensemble des locaux nécessaires à l'exploitation du restaurant à savoir, les cuisines, les espaces de stockage et de réserve, les salles de restauration et la terrasse panoramique, les sanitaires et vestiaires ainsi que le mobilier.

Vu la délibération n°082026 relative au choix d'un exploitant pour l'occupation du restaurant du musée FOSSILEA,

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de :

- Prononcer le retrait de la délibération n°162026 du conseil d'administration du 6 mai 2026 ;

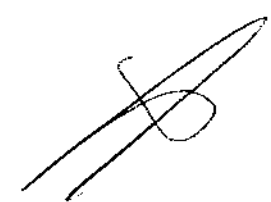
Le Secrétaire,

Olivier MARS



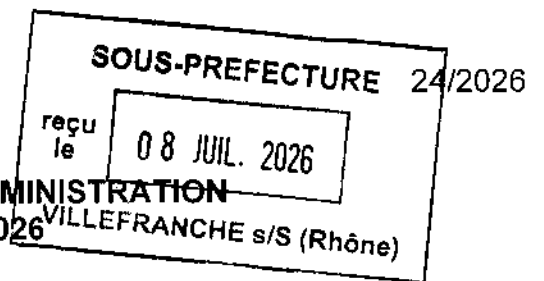
Le Président,

Bruno FOUILLET



EPCC FOSSILEA

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 23 JUIN 2026



Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six à seize heures.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 16

Nombre d'exprimés : 13

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Bruno FOUILLET, Philippe BOUTEILLE, Dominique MECHIN, Alix ADAMO, Pascale BAY, Olivier MARS, Valérie DUGELAY (titulaires)

Linda BEGGUI, Annick PERRIER, Matthias SAMYN (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

Anaïs AUCLAIRE (suppléantes)

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCLOUD

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE

Absents Excusés :

Délégués de la CCBPD : Renaud FONTAINE, Jean-Luc TRICOT (titulaires)

Frédéric BLANCHON, Yannick PASSOT (suppléants)

Déléguée de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

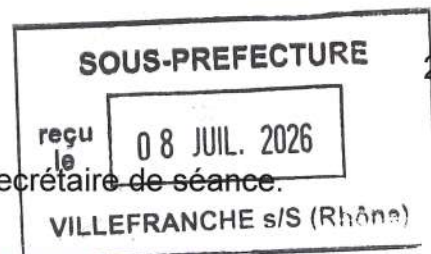
Alexandra CHEVALIER (titulaire),

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD,

Pouvoirs :

Yannick PASSOT donne pouvoir à Josette VIGNAT

Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN



24/2026

Olivier MARS est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Renouvellement de la convention « Relais d'information touristique » avec Beaujolais Tourisme

Exposé des motifs

L'Office de Tourisme du Beaujolais accueille les visiteurs du territoire dans ses cinq Bureaux d'Information Touristique, situés à Villefranche-sur-Saône, Oingt, Vaux-en-Beaujolais, Beaujeu et Fleurie. En complément de ces Bureaux d'Information Touristique (ci-après dénommés « BIT »), l'OT a déployé un réseau de Relais d'Information Touristique (« RIT ») sur son territoire en s'appuyant sur des acteurs locaux afin de répondre aux attentes des touristes en termes de proximité de l'information.

Le RIT dispose d'une signalétique produite par l'Office de Tourisme et qui permet une identification facile par le visiteur.

Il existe déjà des acteurs du territoire, que l'on peut définir comme « RIT naturels », qui sont sollicités spontanément par les touristes pour des conseils touristiques, et ce, de par leur métier (hébergements, restaurants, caveaux de dégustation), leur emplacement (commerces dans les villages) ou leur fonction institutionnelle (mairies).

L'OT propose un partenariat à ces « RIT naturels » qu'il choisit préalablement en fonction de critères bien précis, et propose ce rôle également à d'autres acteurs du territoire identifiés comme pertinents.

Un Relais d'Information Touristique est une structure totalement distincte et légalement indépendante d'un Office de Tourisme mais qui participe à la diffusion de la documentation, de l'information, au conseil qualifié et est identifié comme tel dans le cadre du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information du territoire porté par l'Office de Tourisme.

Il bénéficie également d'un accompagnement personnalisé par l'Office de Tourisme en termes d'accueil.

Un Relais d'Information Touristique peut être :

- un organisme public, une corporation sans but lucratif, à des fins publiques ou collectives,
- ou bien un établissement commercial, une entreprise

Le choix par l'OT du Beaujolais tient compte des critères suivants :

- la nature de l'objet commercial : celui-ci doit être susceptible d'intéresser le touriste (cafés, épiceries, librairies par exemple),

- les horaires d'ouverture à la clientèle : ces horaires doivent être suffisamment larges
- l'espace d'accueil : celui-ci doit être propre et bien tenu, exempt d'éléments pouvant porter atteinte à la morale ou l'éthique
- L'établissement bénéficie d'un emplacement qui soit naturellement sur le passage du touriste (centre d'un village et/ou à proximité d'un site touristique) et complémentaire aux BIT de l'OT.
- la motivation du personnel à assurer ce rôle
- les compétences en anglais du personnel

Décision

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Directrice à renouveler la convention

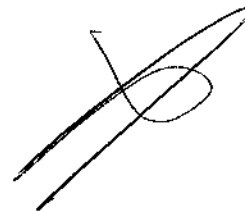
Le Secrétaire,

Olivier MARS



Le Président,

Bruno FOUILLET



EPCC FOSSILEA

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 23 JUIN 2026**

reçu
le

08 JUL. 2026

SOUS-PREFECTURE 25/2026

LEFRANCHE s/S (Rhône)

Le conseil d'administration s'est réuni en séance plénière, Salle Pierres Dorées à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mardi vingt-trois juin deux mille vingt-six à seize heures.

Nombre de membres en exercice : 16 titulaires

Nombre de présents : 16

Nombre d'exprimés : 13

Etaient présents :

Délégués de la CCBPD : Bruno FOUILLET, Philippe BOUTEILLE, Dominique MECHIN, Alix ADAMO, Pascale BAY, Olivier MARS, Valérie DUGELAY (titulaires)

Linda BEGGUI, Annick PERRIER, Matthias SAMYN (suppléants), assistent au conseil d'administration mais ne prennent pas part au vote.

Délégués de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

Anaïs AUCLAIRE (suppléantes)

Délégués personnes qualifiées : Josette VIGNAT, Daniel PACCOUD

Délégués de l'association Espace Pierres Folles : Christiane ENTZMANN

Délégués représentants du personnel : Céline GIGLIO, Corentin FAVRE

Absents Excusés :

Délégués de la CCBPD : Renaud FONTAINE, Jean-Luc TRICOT (titulaires)

Frédéric BLANCHON, Yannick PASSOT (suppléants)

Déléguée de la commune de SAINT JEAN DES VIGNES :

Alexandra CHEVALIER (titulaire),

Délégué de l'association Espace Pierres Folles : Denis BINAUD,

Pouvoirs :

Yannick PASSOT donne pouvoir à Josette VIGNAT

Denis BINAUD donne pouvoir à Christiane ENTZMANN

Olivier MARS est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Mise en place d'un tarif unique pour les séances cinéma à Fossilea, et d'un tarif pack pour les entreprises

Exposé des motifs

Suite à la délibération n°152025 du conseil d'administration du 6 mai 2026 fixant les tarifs pour la saison 2026 :

- Un évènementiel s'est déroulé au sein de l'EPCC Fossilea avec une nouvelle offre de séance cinéma qui a recueilli l'adhésion du grand public (Nuit des Musées)
- La refonte du site internet de Fossila a permis la création d'une rubrique dédiée aux groupes « entreprise » et il paraît important, pour ce type de public, de pouvoir faire apparaître une offre tarifaire « clef en main », sous forme de pack. Cette offre doit proposer des conditions tarifaires plus intéressantes en cas de pack incluant une privatisation d'espaces.

Visas

Vu les délibérations n°17/2025 et n°15/2026 relatives aux tarifs du musée,

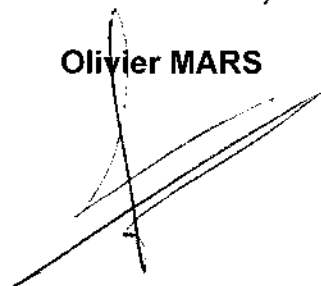
Décision

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De créer un tarif fixe pour l'offre « séance cinéma » à 4 €, afin de pouvoir reconduire l'expérience lors d'évènementiels
- De créer un tarif packagé pour les groupes d'adultes « entreprise »
11.5 € visite + atelier, hors privatisation de salles
10 € visite + atelier, en cas de privatisation de salle

Le Secrétaire,

Olivier MARS



Le Président,

Bruno FOUILLET

